

rien ne sert de  
**JETER**  
quand on peut  
**COMPOSTER**

# AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ LE MÉMO





À la demande des habitants de l'immeuble, une aire de compostage partagé est installée par Rennes Métropole soit au sein de la résidence, soit sur un terrain public proche de celle-ci.

**Les habitants sont formés et accompagnés par la Métropole jusqu'à l'autonomie des sites.**



Chaque site fonctionne grâce à vous et des habitants bénévoles nommés référents. Chaque participant met «la main à la pâte» : mélanger pour aérer le compost, ajouter du broyat à chaque apport... Le référent veille à organiser les transferts, à distribuer le compost, à communiquer...

**LE COMPOSTAGE PARTAGÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**



**20 %  
DES DÉCHETS DE LA  
POUBELLE D'ORDURES  
MÉNAGÈRES SONT  
VALORISABLES EN  
ENGRAIS NATUREL.**

## QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

### DÉCHETS ADMIS



ÉPLUCHURES DE FRUITS ET DE LÉGUMES



MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ



BOÎTES D'ŒUFS EN CARTON



COQUILLES D'ŒUFS ÉCRASÉES



COQUES DE FRUITS SECS CONCASSÉES



FLEURS FANÉES

### DÉCHETS REFUSÉS



PRODUITS LAITIERS



PAIN



RESTES DE REPAS, POISSON, VIANDE



SACS BIODÉGRADABLES

## COMMENT COMPOSTER ?

- 1 Je dépose mes apports dans le composteur (bac d'apport).**

Je pense à fractionner au maximum les déchets pour faciliter la décomposition.



- 2 Je mélange la partie supérieure du bac d'apport avec la tige aératrice.** Une aération régulière est nécessaire pour décomposer les matières organiques.



- 3 J'ajoute 3 ou 4 poignées de broyat nécessaires au bon équilibre du compost.**



- 4 Je pense à fermer le couvercle.**



## LE COMPOSTEUR EST PLEIN ?

Les habitants référents organisent un transfert des apports dans un autre composteur (de maturation) pour laisser aux déchets le temps de se décomposer. Les habitants sont invités à participer à ce moment convivial. **Le compost est utilisable une fois mûr (généralement au bout de 12 mois).**



## QUE FAIRE DU COMPOST ?

Le compost est à disposition de tous les habitants de l'aire de compostage. Le compost tamisé peut être utilisé en mélange (1/3 de compost et 2/3 de terre) pour le repotage de toutes les plantes d'appartement, dans les jardinières, au pied des arbustes et des haies de la copropriété ou encore sur le jardin partagé.



Plus d'infos :  
[biodechets@rennesmetropole.fr](mailto:biodechets@rennesmetropole.fr)  
[dechets.rennesmetropole.fr](http://dechets.rennesmetropole.fr)

0 800 01 14 31 Service & appel gratuits



 **RENNES  
MÉTROPOLE**